

**Site classé**  
patrimoine national



# COTEAUX DE L'HERMITAGE

Drôme

## Données administratives

*Nom officiel* : le site formé par les Coteaux de l'Hermitage

*Date de classement* : 05/06/2013

*Département* : Drôme

*Communes* : CROZES-HERMITAGE, LARNAGE ET TAIN-L'HERMITAGE

*Superficie* : 160 ha

## Type d'intérêt

Paysage viticole

## Description

Dominant la commune de Tain l'Hermitage, les coteaux viticoles de l'Hermitage sont emblématiques des paysages viticoles rhodaniens et constituent la vitrine de l'appellation Hermitage, l'une des plus prestigieuses appellations des Côtes du Rhône.

Situé au confluent du Rhône et du Doux, à une vingtaine de kilomètres au nord de Valence, dans un méandre resserré du fleuve, cet ensemble de collines, constitue un amphithéâtre naturel qui se découpe très lisiblement dans le grand paysage. Il est souligné par un avant-plan densément construit constitué par la ville de Tain-l'Hermitage qui s'est implantée à ses pieds et qui fait face, sur l'autre rive du Rhône, à la ville de Tournon-sur-Rhône.

Outre cette implantation très particulière, ce vignoble par son organisation régulière et dense présente un réel intérêt paysager et historique par sa structure en terrasses épousant les courbes de niveau, façonnées par les pratiques viticoles successives et marquées par un ensemble de constructions ou d'aménagements liés à cette pratique.

Le vocabulaire paysager qui le constitue – murs de soutènement, chemins et routes, dispositifs d'écoulement des eaux, édifices agricoles – forme un dispositif global qui témoigne de techniques éprouvées d'aménagement de la pente ; et l'ensemble des éléments naturels, patrimoniaux et identitaires – arbres isolés, murs peints au nom des exploitants, petit patrimoine bâti – témoignent de eux aussi de cette longue histoire des lieux.

Les coteaux de l'Hermitage présentent ainsi depuis des siècles l'originalité d'un vignoble remarquable. Leur classement sous les critères « pittoresque et historique » vient reconnaître les travaux et les pratiques viticoles ancestrales maintenues de génération en génération. Il constitue également un signal fort pour la gestion patrimoniale des éléments structurants du paysage de ces coteaux et représente l'aboutissement d'un long travail de concertation débuté depuis les années 80 avec les acteurs locaux et dont la procédure s'est accélérée depuis 2005.

Le périmètre du site classé s'étend sur trois communes de la Drôme, principalement sur la commune de Tain l'Hermitage mais aussi sur la commune de Crozes-Hermitage et sur quelques parcelles de la commune de Larnage.

Il reprend le périmètre de l'appellation d'origine contrôlée « AOC Hermitage » légèrement élargi au nord à l'écrin des Grandes Vignes, sur la commune de Crozes-Hermitage.

Il correspond de cette manière à la fois à une entité paysagère et à une entité de gestion cohérente. Il inclut l'ensemble des coteaux avec les collines hautes et basses du vignoble permettant de protéger les perceptions paysagères proches et lointaines des coteaux et tient ainsi compte de la protection du panorama des coteaux depuis le belvédère de Pierre Aiguille au nord du site.

## **Accès**

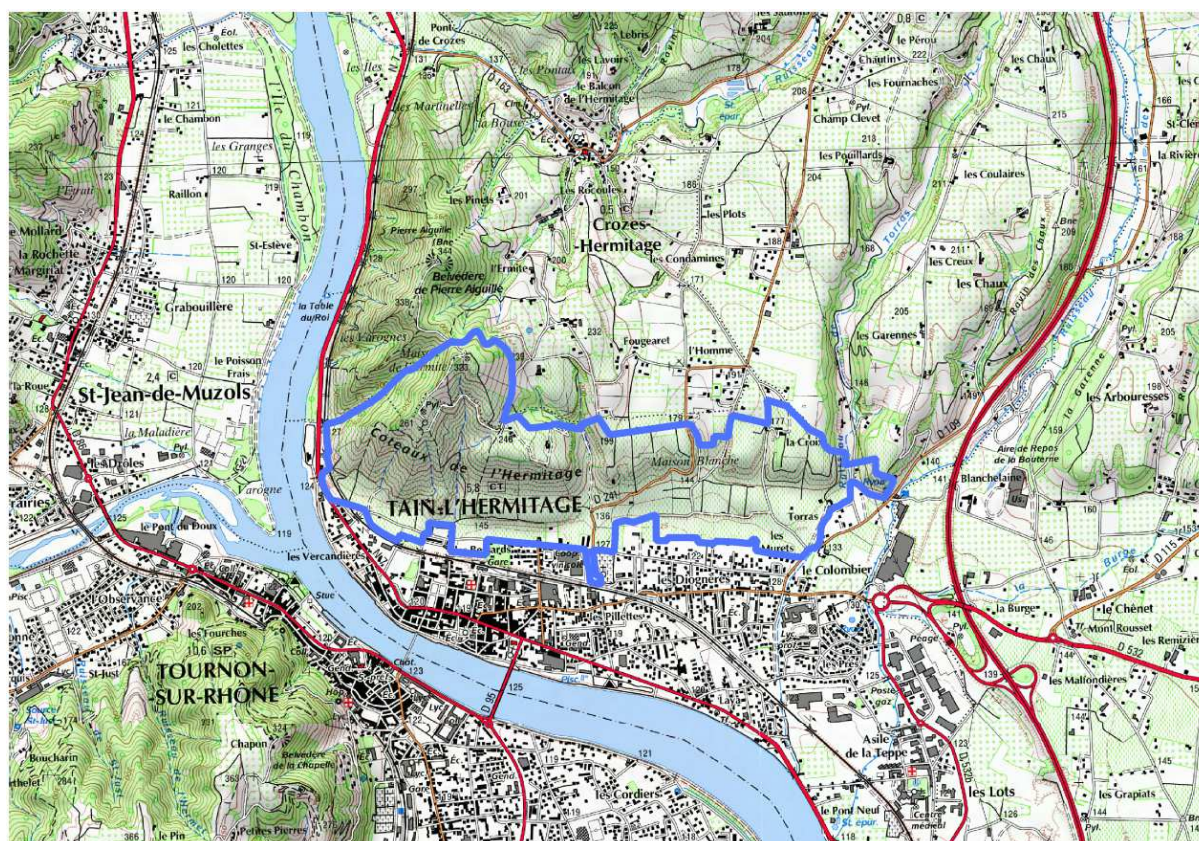
*Ouverture au public\_ : Seulement sur les chemins de randonnées et voies de circulation. L'accès est interdit au public sur les chemins d'exploitation.*

## **Tourisme**

Le site est très fréquenté par les promeneurs et touristes notamment aux abords de la chapelle de l'Hermitage d'où se dégage une vue superbe sur les terrasses viticoles et le défilé du Rhône entre Tain l'Hermitage et Tournon-sur-Rhône.

## **Autres observations**

## Carte du site



Mise à jour : DREAL 2014

